

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10 MARS 2014

Délibération n° D-2014-42

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 04/03/2014

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 17/03/2014

Education à l'environnement grand public - Convention de
partenariat pour la mise en oeuvre des animations du
programme d'EEDD grand public 2014

Président :

MADAME GENEVIÈVE GAILLARD

Présents :

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Delphine PAGE, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nicole GRAVAT, Monsieur Nicolas MARJAULT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Madame Annie COUTUREAU, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Madame Annick DEFAYE, Madame Nicole IZORE, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Gérard ZABATTA, Monsieur Patrick DELAUNAY, Madame Julie BIRET, Madame Gaëlle MANGIN, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Elsie COLAS, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Aurélien MANSART, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

Secrétaire de séance : Delphine PAGE

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Maryvonne ARDOUIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel GENDREAU

Excusés :

Madame Blanche BAMANA.

Direction de Projet Agenda 21

**Education à l'environnement grand public -
Convention de partenariat pour la mise en oeuvre
des animations du programme d'EEDD grand public
2014**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Considérant l'objectif 2.2.2 « Sensibiliser et former les acteurs à la préservation de la Biodiversité », de l'orientation 2 de l'agenda 21 « Cultiver la qualité du cadre de vie »,

Considérant la Stratégie Niortaise pour la Biodiversité adoptée à l'unanimité en Conseil municipal du 15 novembre 2013, qui se traduit opérationnellement par un plan d'actions Biodiversité 2013 – 2017, dont l'objectif stratégique 7 est : « la gouvernance et la mobilisation territoriale ». (Action 7-3 : Mise en œuvre d'actions de sensibilisation à la préservation de la biodiversité auprès des habitants).

Il est envisagé de poursuivre la dynamique engagée depuis 2011 en proposant un nouveau programme de sorties nature pour l'année 2014.

L'objectif est de diffuser la connaissance sur la biodiversité niortaise et le patrimoine local et d'amener la population niortaise à comprendre son territoire de vie afin de mieux respecter l'environnement et à s'impliquer dans la connaissance de la biodiversité.

Dans la continuité des 2 années précédentes, il est proposé que l'animation du programme soit assurée par un ensemble d'animateurs expérimentés qui regrouperont leurs compétences et leurs champs d'intervention spécifiques afin d'offrir au grand public un programme d'animations de qualité tant au niveau du contenu des animations qu'au niveau des méthodes d'animations.

La Ville coordonnera la mise en œuvre du programme en faisant appel à des structures de l'éducation à l'environnement du territoire par un principe de conventionnement et en animant quelques sorties.

La dépense sera réglée à l'aide du crédit que le Conseil s'engage à inscrire sur le budget de l'exercice correspondant.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS) ;
- approuver la convention entre la Ville de Niort et Deux-Sèvres Nature Environnement (DSNE) ;
- approuver la convention entre la Ville de Niort et la Maison du Marais Poitevin ;
- approuver la convention entre la Ville de Niort et le Centre socioculturel les Chemins blancs ;
- approuver la convention entre la Ville de Niort et le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA) ;
- approuver la convention entre la Ville de Niort et le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement des Deux-Sèvres (CAUE79) ;
- approuver la convention entre la Ville de Niort et la Société d'Horticulture, de Viticulture et d'Arboriculture des Deux-Sèvres ;
- approuver la convention entre la Ville de Niort et le Syndicat des Eaux du Vivier ;

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer et à verser le montant de la prestation correspondant conformément aux dispositions financières prévues dans lesdites conventions.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Nicolle GRAVAT